



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.237/2
25 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Troisième réunion du Groupe de travail sur le système de rapports
Athènes, Grèce, 4 – 5 juillet 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1. Suite à la décision adoptée par le Bureau à sa dernière réunion, tenue à Sarajevo les 19 et 20 mai 2003, le Secrétariat a organisé une quatrième et dernière réunion du Groupe de travail sur le système de rapports pour discuter des enseignements retirés de l'exercice à blanc de présentation de rapports ainsi que des recommandations touchant les travaux de la période biennale à venir. La réunion doit se tenir à Athènes les 4 et 5 juillet 2003.
2. Le Secrétariat a établi l'ordre du jour provisoire annoté ci-après pour faciliter les débats de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte à 10 heures le vendredi 4 juillet 2003 par le Coordonnateur du PAM, M. Lucien Chabason.
4. Les participants devraient pouvoir examiner tous les points inscrits à l'ordre du jour provisoire pendant la journée et demie de réunion et également formuler des recommandations concernant le système de rapports qui seront soumises à la réunion des Parties contractantes à Catane. Il est envisagé de clore la réunion à 13 heures le 5 juillet 2003. Les recommandations de la réunion seront préparées par le Secrétariat et seront présentées aux participants pour adoption à la fin de la réunion. Le rapport de la réunion sera distribué aux participants pour adoption après la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur et élection du Bureau

5. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur des réunions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, la réunion élira un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été publié sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.237/1, et l'ordre du jour annoté figure dans le présent document.
7. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis pour toutes les réunions.

Point 4 de l'ordre du jour: Présentation des rapports nationaux

8. Les représentants des pays participant à l'exercice de rapports (Algérie, Croatie, Espagne, Monaco, Tunisie et Turquie) feront un exposé succinct de leurs rapports nationaux, en mettant l'accent sur les problèmes et difficultés rencontrés et les défis pour l'avenir.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport de synthèse sur les enseignements retirés de l'exercice de rapports et les recommandations en découlant

9. Le Secrétariat présentera le rapport du Secrétariat intitulé "Enseignements retirés de l'exercice de rapports et recommandations". Il expliquera les raisons qui justifient la création d'un mécanisme de suivi et de promotion de l'exécution des obligations de caractère juridique découlant du PAM et présentera des recommandations à ce sujet en vue de la réunion de Catane des Parties contractantes. À titre de première mesure, il sera présenté à la réunion, pour discussion, une proposition de création d'un groupe de travail sur l'application et le respect. Il sera également présenté des propositions touchant le mandat, la composition et les tâches d'un tel groupe.
10. La réunion voudra sans doute commenter la teneur du rapport susmentionné et adopter les recommandations appropriées.

Point 6 de l'ordre du jour: Présentation des formulaires de rapport mis à jour

11. La réunion voudra sans doute commenter les formulaires de rapport mis à jour et adopter les recommandations appropriées.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

12. La réunion examinera toute autre question qui pourra être soulevée pendant la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour: Adoption des recommandations de la réunion

13. Le Secrétariat présentera pour adoption une série de recommandations. Le rapport de la réunion sera adopté à une date ultérieure.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

14. Il est prévue que la clôture de la réunion soit prononcée par le Coordonnateur du PAM à 13 heures le samedi 5 juillet 2003.